

SÉANCE DU
CONSEIL
6 AOÛT
2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le sixième jour d'août deux mille dix-huit, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Sont présents : monsieur Laurent Phoenix, maire, monsieur François Mailloux, conseiller, et madame Vicky Poulin, conseillère.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Madame et messieurs Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté sont absents.

Lors de l'ouverture de la séance à 20h, il est constaté que le quorum n'est pas atteint. À 21h01, le conseiller François Mailloux et la conseillère Vicky Poulin ajournent la présente séance ordinaire au lundi 13 août 2018, à 20h.

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

SÉANCE
D'AJOURNEMENT
DU CONSEIL
13 AOÛT
2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le treizième jour d'août deux mille dix-huit, séance d'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : madame et messieurs, Marc Lasalle, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Vicky Poulin.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Monsieur Sylvain Thibodeau et madame Thérèse Ménard Monty sont absents.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2018

4. Période de questions
5. Contrat - Marquage des rues
6. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – 20 000\$
7. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 – Programmation 2018
8. Affectation du surplus accumulé affecté et du surplus accumulé non affecté – Travaux de voirie
9. Affectations – Revenus reportés Carrières / Sablières
10. Comptes payés et à payer
11. Correspondance
12. Correspondance du maire
13. Divers :
14. Levée de la séance

Je, soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Sabine, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à tous les membres du conseil municipal le 7 août 2018 et d'avoir transmis, à la même date, l'avis spécial d'ajournement à madame Thérèse Ménard Monty, conseillère, et messieurs Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Jean-Guy Côté, conseillers, le tout conformément à la Loi.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-3713

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS:

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2018

2018-08-3714

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS:

Que le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

CONTRAT - MARQUAGE DES RUES

2018-08-3715

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS:

Que suite aux appels de propositions pour le marquage des rues, le contrat pour 2018 est donné à Marquage et Traçage du Québec qui a soumis la plus basse proposition conforme au coût de 180\$ le kilomètre.

Les autres propositions soumises sont les suivantes :

- ° Lignes Maska 181\$ le kilomètre
- ° Lignco-Sigma inc. 375\$ le kilomètre

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – (20 000\$)

2018-08-3716

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS:

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 11e Rang Nord pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 11e Rang Nord dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérificateur a été constitué.

ADOPTÉE

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 – PROGRAMMATION 2018

2017-08-3717

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

II EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR Vicky Poulin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS

- ▣ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- ▣ la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- ▣ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ▣ la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ▣ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- ▣ La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ ET DU SURPLUS ACCUMULÉ
NON AFFECTÉ – TRAVAUX DE VOIRIE**

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS:

Qu'un montant de 23 468.14\$ provenant du surplus accumulé non affecté soit affecté à la dépense des travaux de voirie effectués sur le 11e Rang (partie D) et sur le rang Houde.

Qu'un montant de 30 000.00\$ provenant du surplus accumulé affecté, tel que prévu au budget 2018, soit affecté à la dépense des travaux de voirie effectués sur le 11e Rang (partie D) et sur le rang Houde.

ADOPTÉE

2018-08-3718

AFFECTATION – REVENUS REPORTÉS CARRIÈRES / SABLIERES

2018-08-3719

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS:

Qu'un montant de 30 210.30\$ provenant des revenus reportés Carrières / Sablières soit affecté à la dépense des travaux de voirie effectués sur le 10e Rang.

Qu'un montant de 28 363.53\$ provenant des revenus reportés Carrières / Sablières soit affecté à la dépense des travaux de voirie effectués sur le 11e rang (partie B).

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2018-08-3720

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9554	160.00
REMBOURSEMENT TAXES	9582, 9583	681.99
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9584	160.00
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	9588	1 644.68
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9589	63.62
BRICAULT SONIA	9590	75.39
CLIMATISATION AIR-9 INC.	9591	363.90
DEPANNEUR NEW FARNHAM	9592	165.76
LES ENTREPRISES S. CABANA	9593	804.83
F. CHOQUETTE ET FILS	9594	12.10
GESTIM INC.	9595	2 112.38
GROUPE ENVIRONEX	9596	13.80
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	9597	282.98
LIBRAIRIE MODERNE	9598	508.33
9166-2452 QUÉBEC INC. (NOPAC INC.)	9599	4 152.90
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	9600	311.29
PAVAGE MASKA INC	9601	337 536.04
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	9602	862.31
REGIE INTERMUNICIPALE	9603	1 715.82
R.M. LEDUC & CIE	9604	176.27
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	9605	373.66
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	9606	6 611.06
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	9607	26.24
VILLE DE COWANSVILLE	9608	622.29
VILLE DE FARNHAM	9609	57 196.80
SALAIRES	9555 À 9557	3 126.54
SALAIRES	9585 À 9587	2 859.78
	32 CHÈQUES	422 620.76

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
---------------------------	------------------------------	----------------

GROUPE AST (1993) INC.	671	48.80
BELL MOBILITE INC	672	5.75
BELL MOBILITE INC	673	19.50
REVENU QUEBEC	674	2 048.80
VISA DESJARDINS	675	17.00
BUOPRO CITATION	676	42.56
LA CAPITALE	677	224.24
HYDRO QUEBEC	678	44.81
HYDRO QUEBEC	679	490.82
RONA LÉVESQUE	680 À 683	181.81
AGENCE DU REVENU DU CANADA	684	780.42
VISA DESJARDINS	685, 686	2 428.81
	16 PRÉLÈVEMENTS	6 333.32
	GRAND TOTAL	428 954.08

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

2018-08-3721

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS:

Que la séance soit et est levée à 20h13.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».